

Présents : Mesdames et Messieurs Claude DURAY, Maire, Noël CADET – 1^{er} Adjoint au Maire, Emilie ROUGIER – 2^{ème} Adjointe au Maire, Jean RONZATTI – 3^{ème} Adjoint au Maire, Céline JOLY – 4^{ème} Adjointe au Maire, Gérard TANTOLIN – 5^{ème} Adjoint au Maire, Aurore BERTAUX, Mélanie DALLA-COSTA, Emilie DEGLISE FAVRE, Florianne FALOLA CHOUACHI, Caroline LEICHT, Cyril PELOSO, Stéphane PERRIER, Alain REGAUDIAT, Alain FINA, Sandrine POIGNET, Laurent VERNAZ, Mathieu CICERI

Absent excusé : Patrice JACQUIER (pouvoir à Jean RONZATTI)

Secrétaire de séance : Mélanie DALLA-COSTA

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, secrétaire général de la Mairie

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 26 mars 2021.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, validé à l'unanimité par le Conseil Municipal :

- Autorisation de dépôt d'une déclaration de travaux pour la démolition partielle et la reconstruction d'un nouveau mur d'une maison, rue Piquand

Mélanie DALLA COSTA est désignée en qualité de secrétaire de séance.

CRISE DE LA COVID-19

Fonctionnement du centre de vaccination

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY fait part du fonctionnement actuel d'un centre de vaccination dans l'annexe de la salle polyvalente depuis le 30 mars 2021, tous les mardis.

Il précise que 2 infirmières et 1 médecin sont présents par demi-journée, que les vaccins sont livrés via la pharmacie de Frontenex et le secrétariat est effectué par la Croix-Rouge. Le covoiturage associatif du canton de Grésy/Isère assure le transport de certaines personnes à mobilité réduite.

Il donne quelques chiffres clés à la date du 30 avril:

- 329 personnes ont reçu une dose de vaccin
- 54 personnes ont reçu les 2 doses de vaccins
- Certaines personnes ayant eu la COVID-19 ont reçu une seule et unique dose de vaccin
- 17 personnes ont été vaccinées à domicile (Abbaye de Tamié, incapacité de déplacement...)

Claude DURAY précise que l'Agence Régionale de Santé délivre avec parcimonie les flacons, en fonction des besoins et des catégories d'âge permettant d'être vaccinés.

Un autre centre est ouvert à Sainte Hélène sur Isère, regroupant plusieurs communes : Notre Dame des Millières, Bonvillard et Grignon, cette dernière disposant d'une pharmacie, condition impérative pour ouvrir un centre.

Claude DURAY explique la possibilité de disposer d'une 7^{ème} dose avec les flacons (6 doses officielles) ce qui octroie la possibilité de répondre à des demandes de dernière minute pour des gens ayant l'âge requis, mais également d'autres personnes non éligibles, permettant ainsi de ne pas jeter de doses.

Laurent VERNAZ remercie Claude DURAY de cette ouverture d'un centre de vaccination et demande comment est gérée cette liste de la 7^{ème} dose.

Claude DURAY indique que les administrés sont prévenus qu'ils doivent être sur site très rapidement en cas d'appel.

TRAVAUX

Point sur les travaux

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des Travaux, fait un point sur les travaux réalisés et programmés prochainement :

- La rénovation du parking de l'aumônerie est achevée et a permis de créer 6 places de parking dont une réservée aux personnes à mobilité réduite et de supprimer une petite bande d'espaces verts inutile entre le parking et le mur de la voie ferrée. Le coût de l'opération, réalisée par l'entreprise SERTPR, est de 12 670 € TTC. Il reste à finaliser un aménagement dans l'espace vert du côté de la gare avec la pose de deux bancs et d'une poubelle.
- Les travaux de création d'un parking de 14 places, d'une zone de loisirs (terrains de pétanque, tables, bancs...) et d'une aire de stockage propre des bennes à verre et textile ont démarré le 26 avril. Une adaptation a été nécessaire au vu de la pente importante sur cet espace avec la création d'un muret entre le parking et le terrain de pétanque. L'incidence financière (plus-value et moins-value pour des bordures) devrait situer le total de ces travaux à 25 500 € TTC. La création d'un puis perdu n'a pas été nécessaire du fait du raccordement effectué directement des grilles au réseau d'eau pluvial. Laurent VERNAZ demande si les usagers du parking de l'EHPAD ont été informés. Il lui est indiqué qu'ils se sont rendus sur l'autre parking disponible.
- L'aménagement du giratoire devrait démarrer dans les prochains jours avec la concrétisation de plusieurs devis :
 - Réalisation des fondations pour le gabion : entreprise CIBILLON – 2 525 € TTC
 - Fournitures du gabion pré-rempli et des aménagements minéraux et végétaux : société CABOT CANALS – 2 930€ TTC
 - Lettrage FRONTENEX en acier : société GARDET – 930 € TTC
 - Eclairage du lettrage par des luminaires LED : en cours de validation suite à une étude mandatée par EGC

Ce sont les services techniques qui aménageront ce chantier.

Alain FINA demande si des restrictions de circulation seront adoptées durant cette opération car la circulation est importante. Claude DURAY lui indique que cela sera vu avec le Département.

Ce dernier doit d'ailleurs valider encore quelques points pour que ce chantier puisse réellement démarrer.

- Concernant les travaux dans la rue des Tilleuls (plateaux surélevés) et dans la rue du Bois de l'île (opération portée par ARLYSERE), le maître d'œuvre commun à ces deux opérations, ALTITUDES VRD, a avancé sur les plans et notamment sur le 1^{er} plateau. Ils seront étudiés en commission des Travaux.
- Sur les travaux de la salle polyvalente, le maître d'œuvre, le bureau d'études NG TECH (12 000 € TTC), a démarré sa mission et fera un premier point prochainement sur la validation des matériaux et la rédaction du dossier de consultation. La commission des Travaux étudiera ces premiers éléments.
- Concernant les travaux de voirie de la rue du Clos de la Prairie, le géomètre a fait un état des lieux de délimitation de la voirie vers ANTARGAZ, et le calage / repérage permettra d'avancer sur ce dossier.

Point sur les services techniques

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des Services Techniques, fait un point sur l'activité des services techniques :

- L'entreprise PLB a procédé au balayage des rues de Frontenex le 15 avril (8 heures – 880 €) avec un résultat satisfaisant. Les services techniques avaient préparé le passage de cette balayeuse durant 3 jours en supprimant les herbes le long des trottoirs et des murettes. 8 m³ de déchets ont été ramassés par la balayeuse. Il serait judicieux de mener cette opération au moins 2 fois par an.
- Une boîte permettant aux lecteurs de déposer les livres empruntés à la bibliothèque a été réalisée par les services techniques et posée devant l'entrée de la bibliothèque.
- Un panneau indiquant le parking de la mairie, le parc, les sanitaires publics et l'aire de jeux a été posé à l'entrée du parking. Laurent VERNAZ aurait souhaité que les élus soient avertis des coloris de ce panneau car cela change complètement des autres panneaux installés. Céline JOLY indique que cela a été vu en Municipalité. Laurent VERNAZ reproche justement que cela soit vu uniquement en cercle restreint. Claude DURAY ne pensait pas que ce type de changement avait une importance et poserait problème, car c'est dans un objectif de modernisation. Il rappelle également que les élus, autres que Maire et Adjoint, n'ont plus accès au compte-rendu de la municipalité depuis une mauvaise utilisation de son contenu par un élu.

Sandrine POIGNET en profite pour indiquer qu'il a été relevé que la signalétique indiquant le centre médical était petite et insuffisante pour certains usagers. Claude DURAY indique que cette année, il n'y aura plus de jardinières qui cacheront les panneaux mais que ce point sera regardé.

- Le devis pour changer 3 portes au garage des services techniques a été validé à la société frontenexoise ALP FERMETURES pour un montant de 13 000 € TTC. Jean RONZATTI précise que l'entreprise la mieux placée initialement a souhaité retirer son offre.
- 280 palines spécifiques ont été commandées à la menuiserie PEISSEL pour rénover les poubelles de voirie cet été. Cette entreprise a également préparé les deux portes de l'Eglise à remplacer et qui devront être lasurées par les services techniques.
- Sur demande de la commune, le mur longeant le chemin de Villard Rosset a été débroussaillé (lierre) par son propriétaire, Monsieur PLASSIARD.
- Les agents relèvent régulièrement des incivilités dans les sanitaires publics du parc de la Mairie.

Point sur l'assainissement

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge de l'assainissement, fait un point sur l'assainissement et quelques problèmes rencontrés sur des réseaux :

- Parc de la mairie et bâtiment de la mairie : l'évacuation des eaux pose parfois problème et nécessiterait la reprise d'un regard d'eaux usées, de rehausser un tampon sous l'enrobé de couleur beige et de supprimer un flash sur le réseau vers le bassin
- Immeuble « Le Grand Roc » : le réseau d'eaux usées nécessite un curage régulier et nécessiterait une étude approfondie ou un passage caméra pour voir s'il n'y pas de réparation à réaliser
- Rue du Bois de l'Île : le projet d'ARLYSERE permettra de savoir si la commune sera impactée par ces travaux, selon que le réseau existant soit conservé pour les eaux usées ou les eaux pluviales. Jean RONZATTI précise toutefois qu'une partie du réseau unitaire existant sera quoiqu'il en soit, à reprendre.

URBANISME

Autorisation de dépôt d'une déclaration de travaux pour la démolition partielle et la reconstruction d'un nouveau mur d'une maison, rue Piquand

Rapporteur : Gérard TANTOLIN

Gérard TANTOLIN, Adjoint à l'Urbanisme, fait part du projet de démolition partielle et de reconstruction du mur de la maison achetée par la Commune en mars 2021, en vue de la jonction entre deux trottoirs dans la rue Piquand. Il présente le projet et le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux.

Jean RONZATTI indique que les travaux pourraient démarrer après l'extinction du délai de recours des tiers lié à cette déclaration préalable qui sera déposée début mai (si le Conseil Municipal l'approuve) et seront confiés à l'entreprise DELEANI TP (offre de 26 795 € TTC).

Une rencontre est également prévue avec ENEDIS pour la gestion du branchement électrique existant.

Il conviendra également de voir le devenir des réseaux humides.

Laurent VERNAZ s'interroge sur les modalités de réalisation et de sécurisation des lieux lors des travaux. Il estime qu'il faudra faire une bonne communication.

Gérard TANTOLIN précise que ces données sont prises en compte pour une bonne exécution.

DEVELOPPEMENT DURABLE / COMMUNICATION

Retour sur la commission du 21 avril 2021

Rapporteur : Emilie ROUGIER

Emilie ROUGIER, Adjointe en charge du Développement Durable et de la Communication, fait un retour sur les principaux points travaillés en commission du 21 avril dernier.

Fleurissement communal

Emilie ROUGIER fait part du devis signé avec la société MOLLIEUX de Tournon pour le fleurissement 2021 d'un montant de 11 365 € TTC, qui, comme chaque année, sera mis en place en juin, avec le concours des services techniques (transport de jardinières...). Il sera plus axé sur des plantes durables et des aromatiques.

Jardins familiaux/ Partagés

Emilie ROUGIER et Cyril PELOSO rappellent la genèse de ce projet de jardins familiaux et partagés ainsi que les réponses reçues en mairie suite au questionnaire proposé dans le dernier bulletin municipal (10 retours).

Suite à la dernière commission évoquant ce projet, un emplacement pour les jardins familiaux a été choisi à côté du bâtiment des services techniques. Un piquetage a été fait pour délimiter 10 parcelles dédiées aux jardins familiaux.

Laurent VERNAZ rappelle que le terrain vers les services techniques est constructible et qu'il faut intégrer cette donnée avant de finaliser un projet.

Toutefois, Emilie ROUGIER indique qu'une réflexion est en cours pour déplacer le projet sur une parcelle communale, à proximité du dépôt ANTARGAZ.

Concernant ce possible changement de terrain, Laurent VERNAZ souligne juste qu'il faut vérifier que le projet de dossier de demande de subvention ne soit pas lié à un terrain précis.

Mathieu CICERI indique que vers le dépôt ANTARGAZ, les terrains ne seraient pas desservis en eau potable.

Gérard TANTOLIN indique qu'il faudra prévoir un raccordement si le projet aboutit.

Cyril PELOSO précise que les deux parcelles communales du secteur pourraient accueillir les deux projets (jardins familiaux et partagés) et s'intégreraient parfaitement dans le paysage.

Compostage collectif

Emilie ROUGIER fait part du projet d'installer un compost collectif, fourni par Arlysière.

L'idée est de proposer aux personnes habitant dans des immeubles, un compostage réservé aux denrées alimentaires et aux végétaux. Il a été ciblé un espace vers la Balme/Centre Médical.

ARLYSÈRE a validé l'emplacement, proche des immeubles.

Emilie ROUGIER précise qu'aucune plainte d'odeur n'est relevée dans les lieux d'installations actuelles.

La population sera sondée pour connaître un éventuel intérêt après que le lieu ait été définitivement choisi.

Concernant le broyat sec, nécessaire pour éviter des moisissures, il conviendra de le trouver auprès d'entreprises d'espaces verts.

Mathieu CICERI demande si la charge de travail des agents a été évaluée pour la gestion de ce compostage.

Emilie ROUGIER indique qu'ils l'ont estimé possible en passant une fois par semaine pour vérifier et une fois par mois en brassant le compost (temps estimé d'une heure).

Réflexion sur la végétalisation de la cour de l'école primaire

Emilie ROUGIER indique qu'une réflexion a été lancée sur la végétalisation d'une partie de l'école élémentaire. A ce jour, seule une enseignante a pu être sondée et il conviendra de recueillir l'avis de tous les enseignants, des parents et des agents communaux qui interviennent en extérieur ou à l'intérieur de l'école.

Il est prévu de faire un questionnaire.

Laurent VERNAZ indique qu'en prenant une telle orientation, il faut bien penser aux futurs gestionnaires et élus.

Emilie DEGLISE-FAVRE pense que la forme de la présentation de ce projet sera primordiale pour le choix.

Sommaire du prochain bulletin municipal

Emilie ROUGIER évoque le sommaire du prochain bulletin de mai-juin 2021, qui permet aux élus d'échanger sur certains points :

- Budget communal 2021
- Vie associative : retours sur les rencontres avec les associations
- Cadre de vie :
 - Bien vivre ensemble : le bruit / le stationnement / les limites de vitesse / les déchets (civisme)
 - Horaires de tonte / déjections canines
 - Règles de vie pour la propreté de notre commune
 - Appartements communaux disponibles
 - Coupe du séquoia, Gingko Biloba planté à l'école maternelle
 - Bancs en couleur dans le parc de la Mairie
 - Réflexion en cours sur l'installation de nouvelles toilettes dans le parc
 - Réalisation d'espaces verts + terrain de pétanque vers le cimetière
- Travaux
- Nos citoyens en couleurs : Portrait d'un ou d'une Frontenexoise
- Développement Durable (fleurissement, jardins familiaux, partagés, déchetterie...)
- Urbanisme (rappel sur quelques règles d'urbanismes, les dossiers d'autorisation d'urbanisme accordés ou en cours)
- Communauté d'agglomération ARLYSÈRE

- Lancement du concours des jardins et balcons fleuris
- Principales décisions des Conseils Municipaux
- Etat civil
- Animations : fête de la musique prévue le 19 juin dans le parc de la mairie
- Projet de vidéoprotection
- Fonctionnement du centre de vaccination
- Elections départementales et régionales

Sur proposition d'Emilie ROUGIER, et après une consultation de tous les élus, le Conseil Municipal définit la trame et la Une des bulletins qui seront édités durant le mandat.

CIMETIERE

Rétrocession d'une concession au cimetière

Rapporteur : Céline JOLY

Céline Joly, élue référente sur le cimetière, indique que Monsieur et Madame PIERROZ ont acquis la case de colombarium neuve n°35 - carré 11, le 26 septembre 2019 pour un montant de 740 €, auquel il convient d'ajouter le tarif de la concession de 40 € correspondant à 30 ans.

Pour des raisons personnelles (achat d'un caveau en avril 2021), Monsieur et Madame PIERROZ souhaiteraient rétrocéder à la Commune de Frontenex cette concession, ainsi que la case de colombarium.

Au vu de la date récente de l'acquisition (2019), Céline JOLY propose de reprendre la case de colombarium n°35 - carré 11 au prix de 740 €, et de rembourser intégralement la concession (40€).

Laurent VERNAZ demande si la concession a été « utilisée ». Céline JOLY répond par la négative.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

PERSONNEL

Choix des emplois d'été 2021

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET, Adjoint en charge du personnel, fait part des demandes d'emplois d'été des jeunes frontenexoïses et d'une pré-sélection des candidatures établie sur des critères objectifs :

- étude des demandes « anonymisées » pour les élus
- priorité à ceux qui ont déjà postulé
- aux majeurs
- au respect d'une certaine parité
- aux besoins de la collectivité dans les services et en fonction des congés des agents
- la détention du permis de conduire
- aux disponibilités des jeunes

Suite à une consultation des élus, Noël CADET propose un choix de 8 jeunes pour cet été, rentrant dans les critères définis ci-dessus.

Sandrine POIGNET indique qu'il n'a pas été évident de faire une proposition car beaucoup de jeunes avait un profil identique et que cela se « joue » sur des détails.

Gérard TANTOLIN regrette le peu de retours des élus à cette consultation.

Après échanges, le Conseil Municipal valide le choix des 8 jeunes qui seront affectés aux services techniques, à l'entretien des écoles et au secrétariat de mairie entre le 31 mai et le 3 septembre.

FINANCES

Vente au déballage sur le domaine public: fixation d'une redevance forfaitaire

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY indique que plusieurs fois par an, des camions d'outillage ou autres matériaux s'installent une demi-journée sur le territoire communal afin de vendre différents produits. Il propose de fixer une redevance forfaitaire de 40 € par installation.

Laurent VERNAZ demande si cela concerne le marché forain du vendredi et du dimanche. Claude DURAY indique que ces derniers resteront gratuits.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe une redevance forfaitaire de 40 € par installation de camions de vente d'outillage ou autres matériaux.

Informations du Maire

Claude DURAY fait part de différentes informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Un nouveau défibrillateur extérieur a été posé à l'entrée du centre médical et une formation à destination des élus et agents est prévue le 18 mai à partir de 9h30
- Le séquoia du parc de la Mairie a été entièrement abattu le 1^{er} avril et une réflexion est en cours pour créer à proximité, une boîte à livres (kiosque...). Il est proposé également de conserver la souche en mettant un plexiglas au-dessus.
- Pour l'aménagement du local communal des 4 chemins, qui accueillera une sage-femme, le maître d'œuvre, Atelier Alpin, a rencontré plusieurs entreprises pour la réalisation de ces travaux
- Suite à des échanges lors des rencontres avec les associations, l'idée a été soulevée de mettre en place un récupérateur pour les « bouchons d'amour » Cette association a pour objet de collecter les bouchons et couvercles plastiques qui sont vendus à une société française de recyclage, afin de financer du matériel pour des personnes handicapées (fauteuil roulant...) ainsi que, ponctuellement, des actions humanitaires en France et à l'étranger. Céline JOLY indique qu'elle en parlera également aux enseignants pour faire participer les écoles.
- Concernant le secteur de l'ancienne usine du Poyet, des sondages pour connaître une éventuelle pollution des sols ont été effectués récemment, ainsi que sur la toiture (amiante...) et les premiers résultats semblent satisfaisants. Le nouveau projet d'aménagement porterait plutôt sur des maisons mitoyennes qu'un collectif de résidence seniors.

Un barreau de route entre la rue de Princens et la rue de Tamié est envisagé.

Une partie du foncier devrait être réservée à la Commune pour créer une nouvelle maison des associations.

➤ Deux appartements communaux seront disponibles prochainement (T4 du groupe scolaire début juin avec un loyer de 685 € + 60 € de charges pour le chauffage / T3 dans le Grand Roc en juillet/août avec un loyer de 515€ + 63 € de chauffage)

➤ Le travail sur l'instauration d'un quotient familial pour les repas du restaurant scolaire est en cours. La consultation des entreprises pour la fourniture des repas sera lancée en début de semaine prochaine.

➤ Une convention avec l'association « 30 millions d'amis » a été signée pour la gestion des chats errants et également avec un vétérinaire qui sera « partenaire » de la commune. Claude DURAY détaille le principe : les habitants de Frontenex viennent récupérer des cages achetées récemment par la Commune, capturent les chats et les emmènent chez le vétérinaire s'ils ne sont pas identifiés pour une stérilisation ou une castration. Ils les récupèrent et les ramènent sur le lieu de capture. La commune prend en charge une partie des frais et l'association « 30 millions d'amis » une autre partie fixée annuellement.

Sur demande d'Emilie DEGLISE-FAVRE, Claude DURAY confirme que le partenariat avec REGUL MATOUS est devenu caduque et qu'il faudra faire une communication aux habitants sur cette nouvelle formule.

Céline JOLY précise que les chats seront tatoués au nom de 30 millions d'amis.

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différentes intercommunalités

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

Alain REGAUDIAT indique qu'au niveau des sentiers, ARLYSERE est en cours de réalisation de la passerelle qui permettra de relier le secteur de Montolivet à Tournon, au niveau du fond de la rue de Princens. La signalétique pour indiquer tous les sentiers traversant Frontenex a été installée.

Concernant les pistes cyclables, Alain REGAUDIAT indique que des réflexions sont en cours avec notamment un équipement envisagé du côté des Ilettes, le long du chemin de fer, permettant aux enfants de certaines communes de rejoindre le collège en vélo.

La problématique sur les traversées des ronds-points par les cyclistes est un dossier sensible également.

Claude DURAY fait part de quelques décisions de la Communauté d'Agglomération ARLYSERE :

- un budget a été octroyé pour la réhabilitation du quartier des Contamines et des 3 tours sur Albertville
- l'entretien et la modernisation de la piscine de Frontenex sont programmés

Emilie DEGLISE-FAVRE indique que dans le cadre du PAT (projet alimentaire territorial), un travail est en cours pour obtenir une subvention pour les jardins familiaux et partagés.

Position de principe du Conseil Municipal sur l'autorisation d'implantation des cirques sur la Commune

Monsieur Le Maire indique avoir reçu une demande d'installation pour un cirque sur la commune.

Le seul endroit susceptible de pouvoir accueillir ce type de manifestation (cirque, marionnettes...) est le parking de la salle polyvalente.

Les expériences précédentes ont parfois été contraignantes avec certains propriétaires de cirque (dégradations des pelouses, durée non limitée...).

Il propose au Conseil Municipal de se positionner sur l'accueil ou non de ces manifestations.

Mathieu CICERI indique qu'il faut que le Conseil Municipal se positionne surtout pour ou contre les cirques avec des animaux.

Céline JOLY répond qu'elle est favorable à la présence des animaux car cela fait partie intégrante des cirques.

Cyril PELOSO estime qu'il ne faut pas accueillir des cirques avec des animaux.

Emilie DEGLISE-FAVRE demande s'il est possible de différencier les activités de marionnettes des cirques avec animaux.

Laurent VERNAZ estime que le problème principal est le respect des pouvoirs de police du Maire qui est difficilement applicable avec certains cirques car il faut les surveiller pour éviter des dégradations. Il trouve que le cirque est une belle activité mais qu'il faut un vrai respect de la police du maire.

Sandrine POIGNET souligne également le problème de l'affichage « sauvage » dans toute la commune, alors que pour les associations, cela était jusqu'alors règlementé.

Florianne FALOLA-CHOUACHI demande s'il est possible d'instaurer un règlement.

Claude DURAY indique qu'il sera peut-être difficile de le faire respecter.

Mathieu CICERI précise qu'en tant qu'élu, il faut savoir prendre des décisions qui font évoluer les choses.

Après débat, le Conseil Municipal vote :

- Sur la question de la présence ou non des animaux, aucune majorité ne se dégage
- Sur l'accueil d'un cirque, la majorité le souhaite

Il est donc décidé de continuer à accueillir des cirques, avec ou sans animaux.

L'idée de demander une caution devra être travaillée.

Questions diverses

- Gérard TANTOLIN indique qu'une commission Urbanisme se fera en présentiel en mai afin d'étudier tous les dossiers

Sandrine POIGNET pense que cela aurait pu se faire en distanciel afin d'être informé des travaux en cours sur la commune.

- Laurent VERNAZ évoque plusieurs points :

- le marquage devant le magasin « Les caves de Gilly » est bien mais il faudrait le compléter avec « stationnement et arrêt » strictement interdits et une signalétique verticale qui semble être indispensable pour verbaliser. Claude DURAY vérifiera ce point. Noël CADET rappelle que c'est un aménagement à tiroir qui pourra être complété par des balises plastiques, des séparateurs de voies...
- les feux récompenses (passage au vert dès que les véhicules en approche roulent à une vitesse réglementaire) sont désormais autorisés. Cela pourrait rentrer dans la réflexion de la sécurisation de la rue des Tilleuls.
- il fait part de sa surprise d'avoir vu un rôtisseur présent sur le marché forain un dimanche alors que la boucherie propose la même prestation à quelques mètres. Claude DURAY indique que suite à deux désistements, ce marchand s'est installé en début de matinée et qu'à titre exceptionnel, il ne lui a pas demandé de quitter le marché. Par contre, il a été convenu que cela ne serait pas réitéré.

Alain REGAUDIAT indique qu'il y a quelques années, un rôtisseur connaissait un fort succès sur le marché du vendredi

Jean RONZATTI précise que légalement, il n'est pas possible de refuser l'installation d'un forain en règle sur un marché

- Laurent VERNAZ a relevé sur un compte-rendu d'ARLYSERE qu'un terrain dans la zone industrielle, couvert par une OAP (Opération d'aménagement programmée) du PLU avait été vendu. Il souhaite rappeler qu'un autre terrain, communal, est concerné et que des conditions avaient été définies avec ARLYSERE en 2018 pour le montage financier : l'agglomération aménage le terrain, le vend et le reliquat revient à la Commune. Il espère que cela sera respecté. Claude DURAY indique qu'à ce jour, rien n'a été fait et signé sur ce dossier.

- Laurent VERNAZ souhaiterait disposer d'informations sur le fonctionnement de la résidence « L'Envol » (nombre de personnes accueillies, évolution..). Céline JOLY, référente communale auprès de cette structure, indique que 5 personnes sont rentrées dernièrement portant ainsi le nombre à 25, soit la capacité maximale d'accueil. Une commission se réunit régulièrement pour étudier certaines demandes d'admission ou certains problèmes. Une réflexion est toujours en cours sur la destination des autres parties vacantes du bâtiment.
- Concernant le CIAS, Laurent VERNAZ souhaite disposer d'informations sur le bon fonctionnement. Claude DURAY indique qu'une réunion importante se tiendra le 6 mai et qu'il fera ensuite un retour.
- Pour la cérémonie du 8 mai, Laurent VERNAZ demande le format retenu au vu des consignes sanitaires. Claude DURAY indique qu'il sera présent, accompagné de 6 anciens combattants au maximum.
- Sandrine POIGNET demande le contenu des retours du questionnaire diffusé avec le dernier bulletin. Emilie ROUGIER indique que finalement, il n'a pas été distribué.
- Sandrine POIGNET demande le déroulement de la rentrée prévue le 3 mai. Claude DURAY indique que cela se fera sous le même format qu'avant le confinement scolaire. Il ajoute que les agents communaux vont bénéficier d'auto-tests à faire 2 fois par semaine.
- Mathieu CICERI demande s'il est prévu d'installer des purificateurs d'air dans les écoles et au restaurant scolaire. Claude DURAY prend note de cette demande et l'étudiera.
- Claude DURAY indique que les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin au gymnase des Coquelicots. La présence de tous les élus est fortement souhaitable.
- Alain FINA demande s'il serait possible de ramasser certaines poubelles de rue en fin de semaine car elles débordent, comme à la salle polyvalente. Ce problème sera également étudié afin de voir s'il faut faire une levée supplémentaire ou ajouter des poubelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h25.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 28 mai 2021 ou 4 juin 2021 à 18h00

Le Maire,

Claude DURAY

